Le Bois de Boissy au départ de Franconville

Une randonnée proposée par MOULU

Belle balade entre les bois de la Saussaye-Rebourg et de Boissy.

Durée	2h 15	**Difficulté**	Facile
Distance	7,70 km	**Retour point de depart**	Oui
Dénivelé positif	15 m	**Activité**	Pédestre
Dénivelé négatif	15 m	**Commune**	Franconville (95130)
Point haut	78 m		
Point bas	63 m		

Trace n° 30571752

Description

Rejoindre l'entrée du parking de la patinoire de Franconville.

(**D/A**) Au passage piétons, traverser le Boulevard Rhin et Danube et prendre la contre-allée sur la gauche. Prolonger et entrer dans le Parc du Bois des Éboulures. Parvenir au panneau Allée Geai. Obliquer à droite et suivre le fléchage Vert. Trouver rapidement une nouvelle intersection.

(**1**) Prendre à droite et suivre le fléchage Vert Allée Pie. Longer le bois et parvenir à une aire de jeux. Prolonger en face pour atteindre des immeubles avec des volets violets. Tourner à gauche dans l'Allée Pinson pour arriver à un carrefour précédant la sortie du parc.

(**2**) S'engager à droite jusqu'à la sortie du parc. Traverser la Rue Chemin des Pommiers Saulniers et prendre le sentier à droite jusqu'aux feux tricolores. Emprunter à gauche le pont sur la voie ferrée puis encore à gauche la voie piétonne, juste avant l'arrêt de bus. Rejoindre le carrefour de l'Avenue de la Libération.

(**3**) La prendre à droite et rejoindre la Chaussée Jules César. Traverser cette chaussée pour partir en face dans le Chemin du Trou aux Loups. Conserver ce chemin en lisière du Bois de Boissy. Dépasser le bois et parvenir au carrefour de l'Allée des Marronniers.

(**4**) S'engager à gauche dans cette allée bordée de grands arbres permettant d'accéder au Château de Boissy. À l'intersection avec une allée carrossable, continuer sur votre gauche jusqu'au portail du Château. Prendre le sentier à droite, passer sous le portique et atteindre la D407 ou Avenue de la Division Leclerc.

(**5**) Obliquer à gauche dans le chemin forestier en lisière du bois, c'est la Voie de la Grange, et aller tout droit pour rejoindre le carrefour de l'Allée du Plessis Bouchard.

(**6**) La prendre à gauche et entrer dans le bois. Parvenir à un carrefour à huit directions. Poursuivre en face toujours Allée du Plessis Bouchard pour retrouver la Chaussée Jules César.

(**7**) Tourner à droite sur quelques mètres puis entrer à gauche dans le lotissement par la Rue de Picardie. Au bout, atteindre une voie piétonne et la suivre à gauche.

(**3**) Continuer tout droit le long de la voie ferrée. Emprunter à droite le pont sur la voie ferrée et tout de suite à droite le Chemin des Pommiers Saulnier. Juste avant un virage à droite, virer à gauche pour entrer dans le parc.

(**2**) Aller tout droit et longer la zone pavillonnaire jusqu'à une intersection avec cinq sentiers.

(**8**) Prendre le 2e sentier à gauche.

(**1**) Au croisement suivant, aller tout droit. Suivre le cheminement de l'aller en sens inverse pour retrouver le parking de la patinoire de Franconville (**D/A**).

Points de passages

D/A Parking de la Patinoire
N 48.992125° / E 2.222324° - alt. 63 m - km 0

1 Carrefour de la boucle
N 48.995542° / E 2.213298° - alt. 73 m - km 0.81

2 Carrefour avant sortie du bois
N 48.999511° / E 2.215511° - alt. 70 m - km 1.42

3 Avenue de la Libération
N 49.000829° / E 2.215745° - alt. 67 m - km 2.09

4 Allée bordée de grands arbres
N 49.0115° / E 2.222761° - alt. 70 m - km 3.4

5 Route D407
N 49.013589° / E 2.216134° - alt. 73 m - km 4

6 Carrefour entrée du bois
N 49.009546° / E 2.213363° - alt. 71 m - km 4.5

7 Chaussée Jules César
N 49.003046° / E 2.216643° - alt. 71 m - km 5.27

8 Intersection de 5 sentiers
N 48.997005° / E 2.21252° - alt. 71 m - km 6.72

D/A Parking de la Patinoire
N 48.992093° / E 2.222263° - alt. 63 m - km 7.7

Informations pratiques

Voir cette remarque sur le Bois de Boissy mise en ligne en janvier 2023.

A proximité

Entre (**4**) et (**5**) Château de Taverny

Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-le-bois-de-boissy-au-depart-de-franconvi/

Copie, vente et diffusion interdites - HmgQqNyl

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

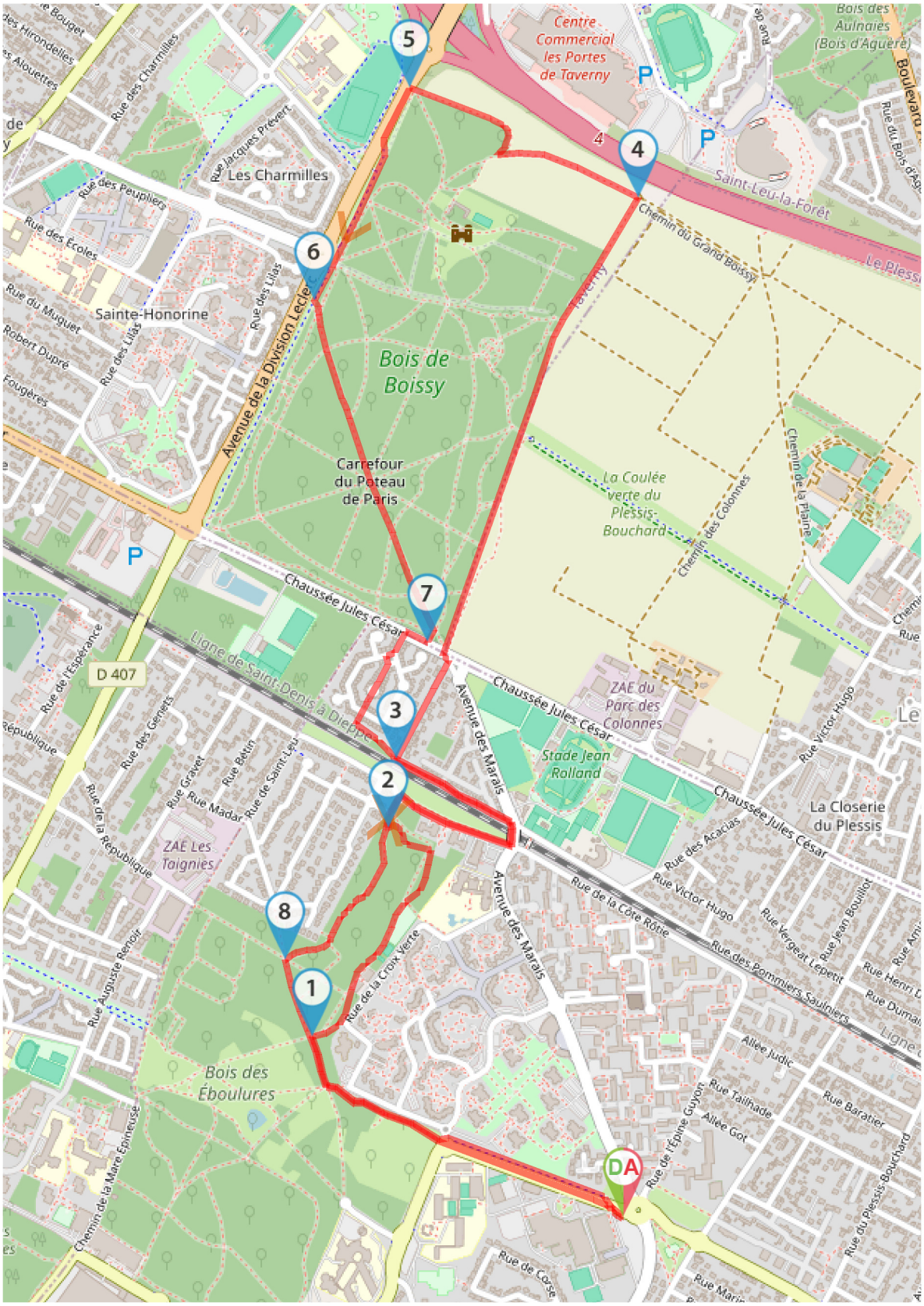

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - HmgQqNyl

LA CHARTE du visorandonneur

Visorando
Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

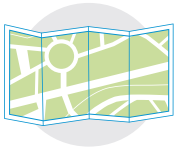

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

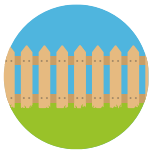

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

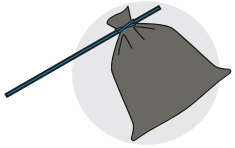

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.